

## Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical

### Code national de déontologie des technologistes médicaux

#### Introduction

Le code de déontologie décrit les principes et les obligations éthiques que les patients, la profession et le public estiment devoir guider la conduite professionnelle et personnelle de tous les technologistes de laboratoire médical (TLM). Ces principes peuvent être davantage assimilés à des comportements affichés qu'aux connaissances et aux compétences décrites dans des normes de pratique.

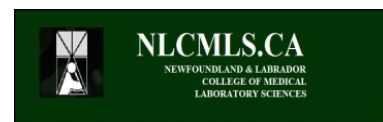
Conjointement avec les normes de pratique, le code de déontologie définit ce qu'est le professionnalisme dans la pratique de la technologie de laboratoire médical. Les TLM respectent non seulement les lignes directrices, mais aussi l'intention et les préceptes qui les inspirent.

La responsabilité fondamentale d'un technologiste médical consiste à gérer les services de laboratoire médical prescrits de manière à améliorer la santé des patients. Les TLM ont l'obligation professionnelle de collaborer avec leurs collègues et les autres fournisseurs de soins de santé dans la prestation des services professionnels.

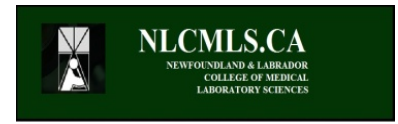
**La sécurité et la protection des patients demeurent en tout temps une priorité absolue.**

Le code de déontologie :

- incite les TLM à reconnaître la conduite professionnelle et personnelle attendue dans l'exercice de leur profession;
- définit les normes minimales de la conduite professionnelle et éthique attendue de tous les TLM;
- s'applique en tout temps à tous les aspects de la pratique professionnelle et la conduite personnelle des TLM, tant dans les domaines techniques que non techniques, tels que la formation, l'administration, l'assurance de la qualité ou la recherche.



Les principes et les obligations éthiques ne sont pas présentés par ordre d'importance. Ils doivent être pondérés et considérés en regard de l'ensemble des obligations et des principes décrits dans le code de déontologie. Ils évolueront avec le temps au gré des exigences réglementaires, juridiques et éthiques et ne seront adoptés qu'après consultation des parties prenantes. Les lois, les règlements, les règlements administratifs, le code de déontologie, les normes de pratique, ainsi que les lignes directrices de bonne pratique établissent conjointement le cadre d'exercice éthique et sécuritaire de la technologie de laboratoire médical.



## Obligations éthiques

Les technologistes médicaux montrent qu'ils remplissent leurs obligations éthiques par leur conduite personnelle et professionnelle.

### Obligations envers les patients

Les technologistes médicaux placent l'intérêt de leurs patients au-dessus de leur intérêt personnel. Les TLM accomplissent leurs tâches professionnelles avec compétence et intégrité. Ils tiennent compte des besoins individuels de leurs patients et respectent leur bien-être en tout temps, notamment le droit des patients à la liberté de choix d'un fournisseur de soins de santé, le consentement libre et éclairé et la confidentialité attendue de tous les renseignements sur les patients, conformément aux lois en vigueur.

### Obligations envers le public

Les technologistes médicaux s'attachent à répondre aux besoins de soins de santé du public en se montrant respectueux, accessibles et coopératifs dans leurs interactions avec le public et les patients, les autres fournisseurs de soins de santé et les étudiants. Les TLM s'appliquent à faire connaître et comprendre la profession de technologiste de laboratoire médical.

### Obligations envers la profession

Les technologistes médicaux contribuent au développement de la profession par la collaboration, le mentorat, l'auto-perfectionnement et le soutien de ses institutions. Les TLM recherchent l'excellence dans leur pratique professionnelle ainsi que dans leur conduite personnelle et professionnelle par un apprentissage continu. Les technologistes médicaux décèlent, signalent et résolvent les conflits d'intérêts afin de préserver la qualité des soins aux patients.

### Obligations envers l'organisme de réglementation

Les technologistes médicaux comprennent et observent les lois et les règlements provinciaux, le code de déontologie, les normes de pratique, les règlements administratifs et les lignes directrices de bonne pratique approuvés par l'organisme de réglementation compétent. Les technologistes médicaux collaborent et entretiennent des relations harmonieuses avec l'organisme de réglementation et répondent toujours rapidement à toute la correspondance qui leur est adressée par l'organisme.

### Obligations envers soi-même

Les technologistes médicaux sont responsables de leur conduite professionnelle et personnelle. Les TLM exercent leur profession dans les limites de leur compétence professionnelle et reconnaissent leurs limites professionnelles et personnelles. Les technologistes médicaux maintiennent et améliorent leurs connaissances, leurs compétences, leur jugement et leurs comportements afin de dispenser aux patients les meilleurs soins possible.

## Principes de déontologie

Les technologistes de laboratoire médical doivent faire la preuve qu'ils observent les principes de déontologie décrits ci-après lorsqu'ils dispensent des services de laboratoire médical, individuellement ou en collaboration avec une équipe multidisciplinaire, et sous la direction ou la supervision de technologistes médicaux.

### Confidentialité, respect de la vie privée et conflits d'intérêts

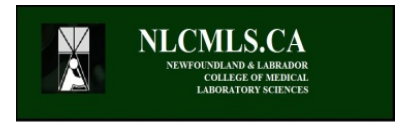
Le technologiste de laboratoire médical :

- respecte et protège les renseignements personnels et la vie privée des patients en comprenant et en observant les lois qui régissent le respect de la vie privée et les politiques applicables à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements confidentiels;
- décèle, signale et prend les mesures nécessaires pour résoudre les conflits d'intérêts qui surviennent dans le cadre des activités professionnelles; maintient l'intégrité des renseignements médicaux personnels, cultive la transparence et fournit, sans préjugés, des soins axés sur le patient. Le TLM n'utilise jamais de renseignements confidentiels au détriment d'un patient ou à son propre bénéfice ou au bénéfice d'une autre personne.

### Diversité, respect, dignité et consentement

Le technologiste de laboratoire médical :

- valorise, respecte et protège les droits, le bien-être et la dignité de tous les patients en dispensant en tout temps les soins et les services dans le respect des droits de la personne, sans égard à la race, à l'origine ethnique, à la religion, à la langue, à l'orientation sexuelle, à l'âge et à la situation socio-économique ou aux aptitudes mentales ou physiques;
- obtient le consentement libre et éclairé des patients avant de prendre une mesure, conformément à la réglementation et aux politiques en vigueur, et reconnaît que ce consentement peut être retiré en tout temps;
- maintient les limites professionnelles appropriées avec les patients, les collègues et les autres fournisseurs de soins de santé lorsqu'il dispense des soins axés sur le client.



## Sécurité

Le technologiste de laboratoire médical :

- exerce sa profession conformément aux protocoles établis, aux lignes directrices en matière de sécurité, aux lois provinciales et fédérales en vigueur et aux politiques et aux procédures institutionnelles en sachant tenir compte des enjeux environnementaux afin de se protéger lui-même et de protéger les patients, les collègues, les fournisseurs de soins de santé, la société, l'environnement de toute atteinte potentielle tout en agissant dans l'intérêt supérieur du patient;
- préconise une culture de sécurité auprès de ses collègues et des membres des équipes des autres fournisseurs de soins de santé.

## Responsabilité

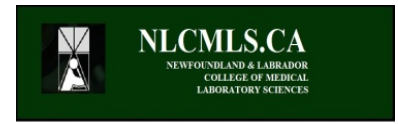
Le technologiste de laboratoire médical :

- exerce un jugement indépendant, accepte la responsabilité de ses actes ainsi que leurs conséquences prévisibles et assume la responsabilité des services qu'il dispense;
- exerce sa profession dans les limites de sa compétence professionnelle, reconnaît la compétence des autres personnes et sollicite leur aide au besoin;
- prend les mesures appropriées dans les situations qui pourraient compromettre les soins aux patients ou porter atteinte à la profession, notamment en signalant les collègues dont les facultés sont affaiblies, qui sont incompetents ou dont le comportement est contraire à l'éthique, conformément aux exigences réglementaires auxquelles il est assujéti.

## Professionalisme, comportements, attitudes et perfectionnement professionnel

Le technologiste de laboratoire médical :

- recherche l'excellence dans sa pratique professionnelle ainsi que dans sa conduite professionnelle et personnelle afin de préserver l'intégrité de la profession et la confiance du public;
- communique efficacement avec les patients, le public, les collègues et les autres fournisseurs de soins de santé et contribue ainsi à créer un milieu de travail sain et positif;



- maintient et parfait sa pratique professionnelle et améliore ses connaissances, ses compétences, son jugement et son comportement par une autoréflexion et un perfectionnement professionnel autodidacte et par l'exercice maîtrisé de ses compétences;
- fait preuve de collégialité, participe aux activités de mentorat et échange avec les autres au sujet de connaissances professionnelles nouvelles et émergentes.

## Collaboration

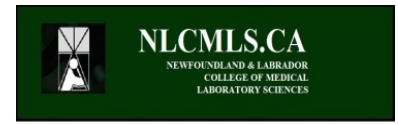
Le technologiste de laboratoire médical :

- fait preuve d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions et collaborations avec les fournisseurs de soins de santé et les autres personnes qui interviennent dans les soins aux patients;
- contribue à l'amélioration continue de la prestation des soins de santé en adoptant une démarche méthodique et en affichant un grand souci de la qualité;
- favorise l'apprentissage en mettant en commun ses connaissances, ses compétences et son jugement avec les collègues, les étudiants, les autres professionnels de la santé et le public.

## Résumé

Bien que les principes et les obligations éthiques soient présentés dans des sections distinctes, le TLM reconnaît qu'en pratique, ils font partie des procédures quotidiennes et ne sont pas isolés. Le TLM utilise ses connaissances, ses compétences, son jugement et son attitude pour s'adapter aux changements de situation et à l'évolution de l'environnement.





## Références

COLLEGE OF MEDICAL LABORATORY TECHNOLOGISTS OF ALBERTA (CMLTA) (2012). *Code of Ethics*, Edmonton, Alberta. **Auteur.**

COLLEGE OF MEDICAL LABORATORY TECHNOLOGISTS OF ALBERTA (2014). *Medical Laboratory Technologists Code of Ethics*, Winnipeg, Manitoba. **Auteur.**

ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO (2007). *Code of Ethics for Medical Laboratory Technologists*, Toronto, Ontario. **Auteur.**

ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2012). *Normes de pratique de l'ATLMNB à l'intention des TLM Memramcook*, Nouveau-Brunswick. **Auteur.**

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR COLLEGE OF MEDICAL LABORATORY SCIENCE (2013). *Code of Ethics*, St. John's, Terre-Neuve. **Auteur.**

ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC (2015). *Normes de pratique du technologiste médical*, Montréal, Québec. **Auteur.**